

CAHIER D'ACCUEIL

2021–2022

CERCLE SCOLAIRE
LES BREULEUX ET ENVIRONS

WWW.BREULEUX.CH



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Mot de bienvenue de la direction	3
2. Lieux scolaires	3
3. Partenaires scolaires	3
4. Répartition des classes et des enseignants	4
5. Rentrée scolaire – vacances – jours férié.....	5
6. Protocole d'intervention pour les parents	6
7. Règles de vie	6
8. Transports scolaires	6
9. Moyens de locomotion	7
o Pédibus.....	7
10. Horaires.....	7
11. Cours facultatifs et devoirs surveillés.....	8
12. Places de parc	8
13. Demande de congé.....	8
14. Absences	9
o Absences justifiées.....	9
o Absences injustifiées.....	9
o Rattrapage	9
15. Appareils numériques	9
16. Cour de récréation	9
17. Clinique dentaire.....	9
18. Assurance.....	10
19. Bibliothèque	10
20. Équipement	10
21. Traitement médicamenteux.....	10
22. Changement de coordonnées	10
23. Site internet	11

1. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

Chers parents,
Chers élèves,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire.

Nous espérons que celle-ci sera remplie de succès, d'entrain, de motivation et d'amusement. Qu'elle puisse contribuer au développement de votre enfant. Qu'elle soit sécurisante et épanouissante.

L'accompagnement des élèves et leur famille dans les apprentissages est une priorité pour le corps enseignant et la direction.

Au plaisir de vous rencontrer

La direction

2. LIEUX SCOLAIRES

Le cercle scolaire des Breuleux et environs regroupe les élèves des villages des Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Emibois, Muriaux, Le Peuchapatte et Le Cerneux-Veuil.

Les classes sont réparties sur trois lieux scolaires : Les Breuleux, Les Emibois et la Chaux-des-Breuleux.

3. PARTENAIRES SCOLAIRES

		N° de téléphone
Direction		
Judith Donzé		032.552.17.40
Remplaçantes ad interim		079.546.57.15
Maurane Bürki et Julie Rebetez		
Salle des maîtres		
Les Breuleux		032.552.17.43
Commission d'école		
Pamela Rais	Présidente	079.430.92.23
Infirmière scolaire		
Muriel Varrin		079.625.05.95
Service de l'enseignement		
Secrétariat		032.420.54.10
Concierges		
Georges Huguet	Ecole primaire Les Breuleux	079.290.39.07
Yann Baume	Ecole primaire Les Breuleux	

Cyrille Bigler	Salle Polyvalente	079.290.27.06
Dominique Egli	Ecole primaire Les Emibois	078.828.57.36
Centre d'orientation scolaire		032.420.34.70
Psychologue scolaire Hugues Schaffter		032.420.34.70
Médecin scolaire Dresse Cannelle Broquet Ducret		032.951.27.63
Clinique dentaire		079.277.02.06
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Marie Lanz		032.552.17.50
Commune des Breuleux Secrétariat		032.959.43.30
Commune de Muriaux Secrétariat		032.951.19.06
Commune de la Chaux-des-Breuleux Secrétariat		032.954.18.24

4. RÉPARTITION DES CLASSES ET DES ENSEIGNANTS

Degrés	Enseignants	Classe	N° de téléphone
Les Breuleux			
1-2P	Marianne Badet	Nouveau bât.	032.552.17.45
3P	Maryline Baumann Maryline Chenal	Classe n°3	032.552.17.41
4P	Jennie Koller	Nouveau bât.	032.552.17.42
5P	Estelle Beuchat	Classe n°5	032.552.17.41
6P	Juliane Miserez Aline Burkhalter	Classe n°8	032.552.17.44
6P	Delphine Parent	Classe n°7	032.552.17.44
7P	Julie Rebetez	Classe n°2	077.512.54.34
7P	Pénélope Quiquerez	Classe n°4	032.552.17.41
8P	Marielle Choulat	Classe n°6	077.526.08.38
Les Emibois			
1-2P	Laetitia Gurba	Les Emibois	032.552.17.48

La Chaux-des Breuleux			
1-2P	Maurane Bürki	La Chaux-des-Breuleux	032.552.17.49
Enseignants 3-8P			
ACT	Elodie Grass	Salle ACT	032.552.17.43
Soutien	Carlo Di Pietrantonio	Nouveau bât.	032.552.17.43
Co-enseignante	Marina Gisiger		032.552.17.43
Co-enseignante	Claire Chapatte		032.552.17.43
Co-enseignante	Sindy Schaller		032.552.17.43
Co-enseignante	Déliane Monnin		032.552.17.43

5. RENTRÉE SCOLAIRE – VACANCES – JOURS FÉRIÉ

Rentrée scolaire 2020-2021	Lundi 16 août 2021
Fête du village	Lundi 27 septembre 2021
Vacances d'automne	Du lundi 11 octobre au vendredi 22 octobre 2021
Toussaint	Lundi 1 ^{er} novembre 2021
Vacances de Noël	Du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
Semaine blanche	Du lundi 21 au vendredi 25 février 2022
Mardi gras	Mardi après-midi 1 ^{er} mars 2022
Vacances de Pâques	Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022
Ascension	Jeudi 26 mai et vendredi 27 mai 2022
Pentecôte	Lundi 6 juin 2022
Fête Dieu	Jeudi 16 juin 2022
Indépendance du Jura	Mercredi 23 juin 2022
Fin de l'année scolaire	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 à 11h40
Vacances d'été	Du lundi 4 juillet au vendredi 12 août 2022
Rentrée scolaire 2021-2022	Lundi 15 août 2022

6. PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES PARENTS

Lorsque les parents rencontrent un problème scolaire concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- 1) S'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e)
- 2) En cas d'impasse, s'adresser à la direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à l'interlocuteur compétent.
- 3) S'adresser à la commission d'école

7. RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont travaillées et expliquées en classe, les élèves participent à l'élaboration de ces dernières.

Chaque élève a une attitude correcte et polie et s'abstient de tout acte de violence physique ou verbale. Les élèves n'apportent aucun objet dangereux à l'école. Ils respectent l'environnement et sont tenus de se soumettre aux différentes règles de discipline des bâtiments scolaires qu'ils fréquentent.

Tout non-respect des règles sera sanctionné.

Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptés au sein du périmètre scolaire. Ces derniers seront confisqués par les enseignants.

8. TRANSPORTS SCOLAIRES

Seuls les élèves bénéficiant d'un titre de transport délivré par l'école peuvent emprunter les transports scolaires et uniquement sur le trajet reliant leur domicile à l'école.

Tous les passagers se conforment aux règles ci-dessous établies par l'école pour le confort et la sécurité de chacun.

- Aux Emibois, j'attends le bus dans l'herbe ou dans la cabane en cas de pluie.
- Aux Breuleux, j'attends le bus sous la passerelle ou dans la petite cour. Lorsque le car s'arrête je me dirige vers celui-ci et j'attends que tous les enfants sortent avant de monter.
- A la Chaux-des-Breuleux, j'attends le bus devant l'école.
- J'entre sans bousculer mes camarades et je salue le chauffeur.
- Je choisis tout de suite une place et je m'attache.
- Je reste assis(e) et attaché(e).
- Je respecte mes camarades et je suis poli(e).
- Je profite de manger et de boire avant l'arrivée du bus.
- A l'arrivée, j'attends que le car s'arrête, je me détache délicatement, je sors tranquillement et je prends mes affaires.
- Si j'ai besoin d'aide, je peux m'adresser au chauffeur, à un camarade ou à la personne portant le gilet jaune.

Toute transgression sera sanctionnée.

9. MOYENS DE LOCOMOTION

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas utiliser l'accès à l'école en voiture, du lundi au vendredi durant le temps scolaire, de 7h00 à 17h00.

Sur recommandation de la gendarmerie scolaire, nous conseillons aux enfants jusqu'à la 6^{ème} Harmos y compris d'éviter de venir à l'école en vélo. En effet, les élèves recevront des informations théoriques et pratiques sur la circulation routière dès la 6^{ème} Harmos. Le port du casque est fortement conseillé lors de l'utilisation du vélo.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est interdit de venir à l'école en trottinette, en skate ou avec tout autre moyen de transport. Toute transgression sera sanctionnée.

Nous conseillons vivement les familles à privilégier les déplacements à pied.

0 PÉDIBUS

Depuis 2018, des lignes de Pédibus fonctionnent dans les quartiers des Breuleux afin d'accompagner les élèves sur le chemin de l'école. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame Anaïs Gunsch-Donzé, par téléphone au 076 465 41 61 ou par mail à l'adresse suivante : jura@pedibus.ch

10. HORAIRES

L'établissement est accessible aux élèves **dix minutes** avant le début des cours.

Heure d'ouverture des portes	Heure du début des cours
7h20	7h30
8h10	8h20
13h25	13h35

Les élèves sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires scolaires.

Les élèves des Breuleux sont priés de quitter l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

Les élèves externes attendent leur bus dans le périmètre établi sous la surveillance d'un adulte.

11. COURS FACULTATIFS ET DEVOIRS SURVEILLÉS

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs surveillés, ces derniers deviennent **obligatoires**. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours. Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive.

12. PLACES DE PARC

Les places de parc sont réservées à la maison de l'enfance, aux enseignants ainsi qu'aux transports scolaires. **L'accès au chemin de la Pépinière est interdit aux non ayant-droits de 7h00 à 17h00.**

Nous vous demandons d'utiliser les places sur le parking de la Pépinière, ceci afin de sécuriser au maximum l'arrivée et la sortie de l'école. Des contrôles réguliers auront lieu.

13. DEMANDE DE CONGÉ

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés liés :

- À la vie familiale de l'élève (impossibilité avérée pour les parents de s'adapter au régime des vacances scolaires, réunion familiale exceptionnelle)
- À des activités artistiques ou sportives de haut niveau
- À des occasions de formation particulière (par ex. stage linguistique sur le temps scolaire, etc.)

Sont exclues de ce domaine, des demandes de congé liées à des convenances personnelles (réservation de voyage ou de séjour à des conditions avantageuses, prolongement de week-end...).

La demande de congé doit être présentée par le représentant légal de l'élève, **un mois** à l'avance, par écrit et motivée à la direction de l'école.

Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé maximum par année scolaire. (cf. ordonnance scolaire art. 93). Cependant, un tel congé doit faire l'objet d'une annonce par les parents **10 jours** avant à la direction ou à l'enseignant pour validation et signature au moyen de la formule « demande de congé sans justification ».

14. ABSENCES

0 ABSENCES JUSTIFIÉES

En cas d'absence imprévue d'un élève (maladie, accident, etc.), les parents sont tenus d'avertir l'école **au plus vite** par téléphone.

Un justificatif en bonne et due forme, signé, est apporté à l'enseignant(e) le jour même du retour en classe.

Un certificat médical est attendu pour toute absence de 10 jours ou plus.

0 ABSENCES INJUSTIFIÉES

En cas d'absence injustifiée ou d'un non-respect d'une décision de la commission d'école, cette dernière se réserve le droit d'amender les leçons manquées. L'affectation des sommes perçues est réservée à des activités scolaires. Les leçons injustifiées figurent dans le bulletin scolaire de l'enfant.

0 RATRAPAGE

Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des cours manqués.

15. APPAREILS NUMÉRIQUES

L'utilisation de téléphones portables et autres appareils électroniques sont interdits dans l'enceinte de l'école. Il en va de même dans les alentours de l'école, les salles de sport, les transports ainsi qu'à la piscine ou la patinoire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les appareils seront confisqués et pourront être récupérés par les parents auprès de la direction de l'école.

16. COUR DE RÉCRÉATION

La récréation se déroule sous la surveillance d'adultes. La récréation a lieu hors des bâtiments. Les élèves sont tenus de respecter les règles (cf point 7).

17. CLINIQUE DENTAIRE

Le service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre :

- Un examen annuel par la clinique dentaire ambulante
- La possibilité de traiter la denture selon un tarif préférentiel
- Une aide financière pour les soins, sous condition de revenu. (cf site de la commune des Breuleux)

Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature.

18. ASSURANCE

La police d'assurance de la commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Pour plus d'informations concernant la procédure à suivre, veuillez contacter la direction.

19. BIBLIOTHÈQUE

Jusqu'alors réservée aux élèves dès la 5P, la bibliothèque sera désormais accessible dès la 1P.

Les élèves pourront emprunter des livres lors de leurs visites à la bibliothèque avec leur classe.

En effet, la bibliothèque sera complètement revue durant cette année afin de permettre aux enfants de profiter de cette dernière dès la 1P.

20. ÉQUIPEMENT

Chaque élève doit avoir une paire de pantoufles (en état) dès le 1^{er} jour d'école. Le port des pantoufles est obligatoire dans les bâtiments scolaires.

Les élèves doivent également se munir d'un tablier (chemise...) pour les activités manuelles.

Pour les leçons d'éducation physique, chaque enfant doit être muni d'une paire de baskets ne marquant pas le sol.

21. TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX

Nous demandons aux parents d'informer les enseignants si leur enfant suit un traitement ainsi que tout changement lié à celui-ci.

22. CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone, etc, doit être annoncé au plus vite à l'enseignant(e) concerné(e).

23. SITE INTERNET

Vous retrouverez toutes ces informations et la feuille pour les demandes de congé sur le site de la commune des Breuleux : <https://www.breuleux.ch/> sous Administration et École primaire.

Le cercle scolaire des Breuleux et environs, le 19 août 2021